

PROJET 1

Longueuil, le 12 avril 2010

SEC.COM.12AUR'10 14:23

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

CTE – 020M
C.P. – P.L. 88
Gestion des matières
résiduelles

Monsieur le secrétaire,

À la veille de la tenue de consultations publiques sur le projet de loi n° 88, *Loi modifiant Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*, nous tenons à vous indiquer que nous saluons les grands principes de cette pièce législative.

Nous accueillons avec satisfaction la formule de compensation basée sur les coûts nets efficaces et performants de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières recyclables de même que l'étalement du paiement de la pleine compensation de 2010 à 2015. En fait, nous faisons nôtre tous les éléments du mémoire d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Organisme de référence ayant fait ses preuves, nous lui donnons donc notre appui total.

À notre tour, nous estimons que le financement de la collecte sélective doit être une responsabilité partagée puisque les municipalités, autant que les entreprises, ont tout intérêt à développer un système au coût le plus bas possible par tonne de matière récupérée.

C'est pourquoi nous enjoignons les parlementaires, et plus particulièrement la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, à prendre en considération les amendements proposés par ÉEQ et plus particulièrement ceux portant sur la surtaxe des coûts de service de collecte sélective efficaces et performants, l'indemnité annuelle à être versée à Recyc-Québec ainsi que sur la mise en place de mesures de reddition de compte aux municipalités.

Nous vous prions de bien vouloir porter cette correspondance à l'attention des membres de la Commission des transports et de l'environnement et nous vous en remercions à l'avance.

Veillez recevoir, Monsieur le secrétaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Leonard Brown, Franchisé

514-236-2659

lwbrown@videotron.ca



D.P. Murphy Québec Inc.

Bureau: (514) 236-2659 Fax: (450) 646-4403

122, Boul. St. Martin Ouest, Laval (450) 669-4384

251, Boul. d'Anjou, Châteauguay (450) 692-1733

900 Desserte autoroute 13 ouest, Laval (450) 689-9989

7295, Boul. Galerie d'Anjou, Montréal (514) 355-3230

7340, Boul. Décarie, Montréal (514) 731-6748

PROJET 2

Longueuil, le 12 avril 2010

SEC.COM.12AUR10 14:23

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le secrétaire,

Nous avons appris que la Commission des transports et de l'environnement avaient invité certains groupes à se prononcer sur le contenu du projet de loi n^o 88, et ce, au cours des prochains jours. Nous sommes heureux de constater qu'Éco Entreprises Québec est l'un de ceux-là.

Sachez que nous partageons entièrement la position de cet organisme qui nous représentent, nous, les entreprises et organisations qui mettent sur le marché des contenants et emballages et des imprimés.

À nos yeux, le financement de la collecte sélective doit être une responsabilité partagée puisque les municipalités, autant que les entreprises, ont tout intérêt à développer un système au coût le plus bas possible par tonne de matière récupérée. Il faut toutefois comprendre que le financement des coûts nets de services de la collecte sélective selon le facteur « efficacité et performance » proposé par la ministre représente une facture additionnelle pour nous.

Nous acceptons ce changement majeur dans la mesure où ce sont les municipalités qui assumeront les frais de gestion municipaux additionnels reliés à l'administration et à l'information du public. En conséquence, il est capital pour nous que le paiement de la pleine compensation s'étale de 2010 à 2015 puisque cette orientation nous permettra de voir venir les impacts négatifs de ce nouveau fardeau financier.

Dans son mémoire, ÉEQ revendique des changements au projet de loi. Nous joignons notre voix à celle de ÉEQ pour réclamer au législateur québécois des mesures de reddition de compte pour les municipalités et pour lui demander de reconsidérer le paiement de frais de gestion municipaux additionnels et l'indemnisation de Recyc-Québec.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette lettre et comptons sur vous pour en transmettre une copie aux membres de votre Commission.

En vous souhaitant de bonnes consultations, nous vous transmettons nos meilleures salutations.



Leonard Brown, Franchisé

514-236-2659

lwbrown@videotron.ca



D.P. Murphy Québec Inc.

Bureau: (514) 236-2659 Fax: (450) 646-4403

122, Boul. St. Martin Ouest, Laval (450) 669-4384

251, Boul. d'Anjou, Châteauguay (450) 692-1793

900 Desserte autoroute 13 ouest, Laval (450) 689-9989

7295, Boul. Galerie d'Anjou, Montréal (514) 355-3230

7340, Boul. Décarie, Montréal (514) 731-6748

PROJET 3

Longueuil, le 12 avril 2010

SEC.COM.12AUR10 14:24

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le secrétaire,

Nous saisissons l'opportunité qui se présente à nous pour vous transmettre nos commentaires sur le projet de loi n° 88 qui fera l'objet de consultations publiques les 13 et 14 avril. Bien que nous n'y participions pas, il est important que vous sachiez que nous sommes directement concernés par cette pièce législative puisque nous générons des contenants, des emballages et des imprimés

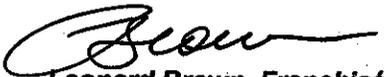
Comme vous le savez, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) se fera alors entendre. En tant que membre de ÉEQ, ce dernier se chargera donc de présenter le point de vue de l'industrie sur l'avenir de la collecte sélective au Québec ainsi que sur sa volonté de réduire les contenants, emballages et imprimés.

Contrairement aux municipalités qui réclament une compensation de l'ensemble des coûts de la collecte et demandent ni plus ni moins qu'un chèque en blanc, ÉEQ et l'industrie privilégient un nouveau partenariat privé/public basé sur les coûts nets de services efficaces et performants de la collecte jusqu'au conditionnement des matières.

Nous avons ensemble pris la voie de la responsabilité et sommes heureux de constater que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, la privilégie également. Nous estimons que le paiement des frais de gestion municipaux contribuera à déresponsabiliser les municipalités et ne contribuera pas à faire de la collecte sélective au Québec un système efficace et performant mais aussi équitable.

Nous suivrons avec attention ces auditions publiques et espérons que celles-ci permettront de bonifier cette importante pièce législative et réglementaire. Nous espérons que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs retiendra les modifications de ÉEQ qui ne visent qu'à assurer la pérennité d'un partenariat privé/public qui a su faire ses preuves et qui constitue un élément central dans le succès de la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Veuillez recevoir, Monsieur le secrétaire, l'expression de nos salutations distinguées.



Leonard Brown, Franchisé

514-236-2659

lwbrown@videotron.ca



D.P. Murphy Québec Inc.

Bureau: (514) 236-2659 Fax: (450) 646-4403

122, Boul. St. Martin Ouest, Laval (450) 669-4384

251, Boul. d'Anjou, Châteauguay (450) 692-1733

900 Desserte autoroute 13 ouest, Laval (450) 689-9989

7295, Boul. Galerie d'Anjou, Montréal (514) 355-3230

7340, Boul. Décarle, Montréal (514) 731-6748

PROJET 4

Longueuil, le 12 avril 2010

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Sujet : *Nos commentaires sur le projet de loi n° 88*

Monsieur le secrétaire,

Nous vous transmettons nos commentaires sur le projet de loi n° 88, et ce, en prévision de la tenue des consultations publiques prévues les 13 et 14 avril. Ce projet de loi est majeur pour nous puisqu'il propose à la fois des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur le régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*.

Tout d'abord, nous saluons les grands principes de cette pièce législative présentée à l'Assemblée nationale par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp. Nous sommes heureux que la méthode de calcul de la compensation annuelle aux municipalités s'articule autour des critères de performance et d'efficace établis par Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Aussi, nous sommes satisfaits de constater que la pleine compensation des coûts nets ne sera effective qu'à compter de 2015.

Nous sommes toutefois perplexes et inquiets des impacts du montant forfaitaire de 6,55 % ajouté aux coûts de service de collecte efficaces et performants. Nous nous joignons à ÉEQ pour nous opposer à cette disposition. À l'instar de cette dernière, nous exigeons que des mesures soient ajoutées dans la réglementation afin d'obliger les municipalités à rendre des comptes.

En fait, nous sommes en accord total avec les commentaires et amendements présentés dans le mémoire de ÉEQ. Nous espérons d'ailleurs que le législateur québécois les retiendra et les intégrera dans la version finale du projet de loi. En partenariat avec ÉEQ, nous ferons toutes les représentations nécessaires pour obtenir satisfaction.

Nous vous invitons à entrer en contact avec nous si des compléments d'information vous sont nécessaires.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le secrétaire, nos salutations distinguées.


Leonard Brown, Franchisé
514-236-2659
lwbrown@videotron.ca



D.P. Murphy Québec Inc.
Bureau: (514) 236-2659 Fax: (450) 646-4403
122, Boul. St. Martin Ouest, Laval (450) 669-4384
251, Boul. d'Anjou, Châteauguay (450) 692-1733
900 Desserte autoroute 13 ouest, Laval (450) 689-9989
7295, Boul. Galerie d'Anjou, Montréal (514) 355-3230
7340, Boul. Décarle, Montréal (514) 731-6748

Longueuil, le 12 avril 2010

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : **Commentaires - Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 88**

Monsieur le secrétaire,

À titre de partenaire de la collecte sélective au Québec, c'est avec un très grand intérêt que nous avons pris connaissance du projet de loi n° 88, *Loi modifiant Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*. Puisque cette pièce législative et réglementaire est importante pour nous, nous ne manquerons pas de suivre de très près les consultations particulières qui se dérouleront les 13 et 14 avril prochain à l'Assemblée nationale du Québec.

Nous profitons donc de cette occasion pour vous indiquer que nous supportons sans hésitation Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et par conséquent, endossons chacun des commentaires, recommandations et amendements que l'organisme présentera en commission parlementaire.

Nous nous permettons notamment de vous indiquer que nous avons été heureux de constater que les changements proposés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, contribueront à mettre en place un nouveau partenariat industrie/municipalités articulé sur les coûts nets de services de la collecte sélective selon le facteur « efficacité et performance ». Nous avons la profonde conviction que ce partenariat est juste et équitable et contribuera à l'atteinte des objectifs de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles et ce, sans nuire à l'activité économique québécoise.

En terminant, nous demandons aux membres de la Commission des transports et de l'environnement de prendre en considération tous les amendements présentés par ÉEQ et de les adopter lors de l'étude détaillée.

Nous vous invitons à entrer en contact avec nous si vous le souhaitez.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le secrétaire, nos meilleures salutations.



Leonard Brown, Franchisé

514-236-2659

lwbrown@videotron.ca



D.P.Murphy Québec Inc.

Bureau: (514) 236-2659 Fax: (450) 646-4403

122, Boul. St.Martin Ouest, Laval (450) 669-4384

251, Boul. d'Anjou, Châteauguay (450) 692-1733

900 Desserte autoroute 13 Ouest, Laval (450) 689-9989

7295, Boul. Galerie d'Anjou, Montréal (514) 355-3230

7340, Boul. Décarie, Montréal (514) 731-6748